

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 6 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le six mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des Douits en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Jacqueline HOUGHTON, Tony ALFEREZ, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL.

Absents excusés :

Yveline BONNET a donné pouvoir à Jacqueline HOUGHTON,
Martine LE ROUX-GRAND-GUILLOT a donné pouvoir à France COSTA-TORRO,
Marie-José NAGLE a donné pouvoir à Annie POISSON
Yannis GIRARD a donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Cédric ASSELINE.

Madame Julie MESNIL est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Le procès-verbal de la séance du 8 Avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait acter le huis clos à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription de trois questions diverses à l'ordre du jour :

- Recherche de subventions et lancement d'une pré-étude pour un espace socio-éducatif axé sur l'école de foot.
- Extension des terrasses en vue de la réouverture des commerces.
- Motion de soutien aux pêcheurs de Barneville-Carteret et à leurs familles.

Monsieur le Maire donne lecture du message d'hommage à Madame Stéphanie MONFERMÉ

« Hommage national à la mémoire de Stéphanie MONFERMÉ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, victime d'une attaque terroriste le 23 avril dernier au commissariat de police de Rambouillet.

Vendredi 23 avril à 14h25, alors que Stéphanie MONFERMÉ pénétrait dans le commissariat de Rambouillet, un individu se jetait sur elle et lui portait de deux coups de couteau mortels. Malgré les premiers soins prodigués par les policiers présents et la prise en charge rapide par les sapeurs-pompiers, elle décédait à 14h45.

Stéphanie MONFERMÉ a intégré la police nationale le 8 février 1993 en qualité d'agente administrative stagiaire à la circonscription de sécurité publique de Rambouillet. Elle y

effectuera 28 années de carrière administrative, au soutien de toutes les missions opérationnelles de la police nationale, gravissant les échelons. Elle a été nommée adjointe administrative principale de 1ère classe le 1er Janvier 2018.

Stéphanie MONFERMÉ était mariée et mère de deux filles, Elodie et Anaïs, âgées de 18 et 13 ans.

Stéphanie MONFERMÉ a été nommée chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur et citée à l'ordre de la Nation.

La médaille d'honneur de la police nationale et la médaille de la sécurité intérieure – échelon or – à titre posthume lui ont été décernées.

Elle a été promue secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Je vous demande de vous associer à cet hommage, en respectant une minute de silence à la mémoire de Stéphanie MONFERMÉ. »

L'assemblée respecte une minute de silence.

HOMMAGE A MADEMOISELLE ELIANE LETELLIER, Ancienne Adjointe au Maire.

Eliane LETELLIER est née à Barneville Sur Mer, le 17 Juillet 1933. Elle était la fille Louis LETELLIER, couvreur bien connu à Barneville et Conseiller Municipal.

C'était une fille du pays, attachée à sa commune.

Elle fût institutrice à l'école de Barneville-Plage pendant de nombreuses années et notamment dans les années 1987 et suivantes où un grand nombre de familles turques se sont installées à la Plaine Normande.

Elle fût à leur côté pour leur intégration et a beaucoup aidé leurs enfants pour leur apprentissage du français.

Adultes, ils sont souvent revenus la voir car ils avaient tissé des liens solides et n'ont jamais oublié l'aide qu'elle leur avait apporté.

Elle s'est investie dans la vie communale et a été élue pendant les deux derniers mandats de Raymond LETERRIER, de 1989 à 2001.

Adjointe aux affaires sociales et scolaires pendant ces deux mandatures, elle a beaucoup œuvré pour les personnes résidentes de la Gerfleur, en y effectuant des permanences ADMR. Elle s'occupait également des jeunes en leur proposant des contrats temporaires. Plusieurs agents en poste encore aujourd'hui lui doivent leur recrutement.

Dotée d'une indéfectible fibre sociale, elle a apporté son soutien et son aide à un grand nombre de personnes dans le besoin.

Elle est décédée à la Résidence la Gerfleur le 8 mars dernier. Elle avait effectué les démarches pour faire don de son corps à la science.

Aucune cérémonie n'a donc été organisée en sa mémoire et c'est la raison pour laquelle, il nous semblait important d'avoir une pensée pour elle au sein du Conseil Municipal.

Motion de soutien aux pêcheurs de Barneville-Carteret et à leurs familles.

Monsieur Le Maire rappelle que les pêcheurs de Carteret sont partis cette nuit à Jersey pour manifester avec les pêcheurs de Bretagne, de Granville et de Cherbourg.

Plusieurs dizaines de personnes, dont des élus, les attendaient à leur retour au port.

Il propose que le Conseil Municipal leur apporte leur soutien par la motion suivante qui sera transmise aux plus hautes autorités : Préfecture de la Manche, Sous-Préfecture, Préfecture Maritime, Préfecture de Région, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération du Cotentin, les députés et sénateurs...

Rappel historique : Le traité de la baie de Granville.

Le Traité de pêche en baie de Granville est un accord international passé entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne qui régissait les modalités de la pêche dans la baie de Granville à proximité de Jersey.

Il est signé à Saint-Hélier le 4 juillet 2000, au terme d'une négociation qui aura duré dix ans. Il constitue « un tournant historique », dans le développement des relations entre la France et le Royaume-Uni à propos des activités de pêche en baie de Granville. L'accord permettait ainsi « de moderniser et d'adapter un régime qui ne correspondait ni aux nouvelles règles du droit de la mer ni aux réalités économiques, techniques et écologiques contemporaines ».

L'accord reflétait aussi « le souci des deux parties d'instituer un régime particulier applicable aux activités de pêche dans cette région » et visait « à renforcer les relations d'amitié et de bon voisinage » des deux pays et « à protéger les ressources halieutiques » dans cette partie de la Manche.

Conséquences du brexit :

L'accord conclu entre l'Union européenne et le Royaume uni le 24 décembre 2020 met fin au traité de la baie de Granville. Les pêcheurs français auront accès aux eaux jersiaises mais leurs licences seront désormais attribuées par Jersey.

Une liste de 41 navires français autorisés à pêcher dans les eaux de Jersey a été publiée le 30 avril mais cette liste s'accompagne de nouvelles exigences qui n'ont pas été concertées.

Ces nouvelles conditions d'accès ont été décidées unilatéralement côté britannique, ni discutées ni notifiées auparavant dans le cadre de l'accord de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Cette situation est dramatique pour l'ensemble des pêcheurs de la baie de Granville, normands et bretons mais elle l'est particulièrement pour les pêcheurs de Carteret. En effet, la limite des eaux territoriales en raison de la présence de l'archipel des Ecrehou est à 3.5 miles nautiques de la sortie du port. De plus, la difficulté d'apporter des preuves de l'antériorité pénalisera les jeunes pêcheurs et repreneurs désirant s'installer. Les nouvelles conditions limitant le nombre de jours de pêche et l'interdiction de pratiquer plusieurs types de pêche rendront impossible l'équilibre économique de ces entreprises maritimes.

16 bateaux et 48 marins induisent 240 emplois à terre. C'est donc une catastrophe sociale et humaine qui se prépare.

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, unanime, demande donc aux plus hautes autorités françaises d'ouvrir des négociations avec les Etats de Jersey afin qu'un nouvel équilibre puisse être trouvé dans la pêche en baie de Granville dans le respect de la ressource halieutique.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

Il s'en suit une discussion sur les décisions unilatérales de l'Ile de Jersey, désastreuses pour les pêcheurs.

Jacqueline HOUGHTON rappelle qu'il y a également le problème où, lorsqu'un pêcheur part en retraite, il n'est pas possible qu'il transmette la licence qui lui a été délivrée à ses enfants repreneurs.

Tony ALFEREZ précise également que 41 licences, c'est clairement insuffisant.

Monsieur le Maire précise qu'il était présent au retour des pêcheurs cet après-midi et qu'il a compris que les décisions prises ne conviennent pas plus aux pêcheurs jersiais. Ils sont pris en otage par les décisions de leur gouvernement. D'ailleurs, un pêcheur jersiais souhaitait débarquer sa pêche cet après-midi au port de carteret, il a été courtoisement invité à quitter les lieux avec sa cargaison.

Si les pêcheurs Français ne peuvent plus travailler dans cette zone avec leurs bateaux de taille raisonnable, le risque est que ce soit les Anglais et les Ecossais qui prennent possession des lieux avec des embarcations bien plus importantes avec un pillage de la ressource...

Monsieur le Maire met fin à la discussion précisant qu'il faut faire confiance aux autorités compétentes et qu'au niveau communal, la Municipalité apporte son soutien aux pêcheurs par cette motion.

Rectification des propos des élus minoritaires - article de la Presse de la Manche du 27.04.2021 :

Suite à l'article de la Presse de la Manche du mardi 27 Avril 2021, Nous, Le Maire et les élus de la majorité, nous nous devons de rectifier certains propos des élus minoritaires.

Il est important que les élus soient responsables et ne propagent pas d'informations fausses ou partielles.

Nous tenons à rappeler que l'école de voile est bien une association et à ce titre la subvention de 40 000€ prévue pour le paiement de salaire annuel du chef de base se cumule aux autres subventions versées aux associations. La majorité a bien voté lors du conseil municipal du 25 mars des subventions de 96 200€ allouées aux associations soit 2000€ de plus par rapport à 2020. Nous sommes à l'écoute de toutes les associations et nous répondons au mieux à leurs attentes. Cependant, les demandes de subvention concernant les frais de fonctionnement sont soumises à condition et il nous semble légitime de ne pas y répondre favorablement lorsque l'association présente une trésorerie bénéficiaire. Nous sommes les garants de la bonne utilisation de l'argent public.

Concernant les finances nous sommes surpris d'apprendre l'absence de débat d'orientation budgétaire. En effet ce débat a eu lieu au sein de la commission des finances du 18 mars composé de tous les membres du Conseil Municipal.

Lors du vote du budget au Conseil du 25 mars, vous vous êtes abstenus sur le budget de fonctionnement et sur le budget investissement, ce qui signifie que vous vous êtes abstenus

- sur le paiement des salaires des agents municipaux qui font un travail remarquable et apprécié de tous les habitants et nous en profitons pour les féliciter à nouveau.
- sur l'achat de fournitures indispensables au bon fonctionnement des services de la commune,
- sur tous les investissements prévus sur l'année 2021.

En 35 ans c'est la première fois que des élus s'abstiennent sur ces budgets. De coutume, les élus provenant de listes différentes travaillent ensemble dans l'année qui suit les élections. Par vos querelles permanentes, vous portez la responsabilité de cette situation.

L'information concernant les commissions Jeunesse et Sport et la commission Vie Associative et aide à la personne est erronée. En effet, nous avons réuni :

- le groupe Jeunesse à 5 reprises depuis décembre
- le CCAS à six reprises
- la Banque Alimentaire tous les 2ème mardis du mois
- les associations le 15 avril où 27 d'entre elles étaient représentées.

Nous avons reçu le 6 mars un document comptant 38 questions et à la suite du Conseil Municipal du 8 Avril, les élus minoritaires devaient remettre à jour ce document pour retirer les questions qui étaient déjà traitées. Lors de notre entrevue du 4 mai, le travail de mise à jour n'a pas été fait et nous avons constaté que sur les 38 questions posées, 19 avaient déjà eu une réponse lors des conseils municipaux précédents, 14 ont eu une réponse lors des commissions précédentes et une question sort du champ de compétence de la Mairie.

Depuis la prise de fonction du 23 mai 2020, nous avons dû vous rappeler les règles élémentaires de la démocratie locale à deux reprises.

Si vous voulez travailler avec nous, comme vous le suggérez, il serait bon, tout d'abord, de respecter ces règles élémentaires.

Tableau des suggestions :

AVRIL 2021				
Domaine	Statut			Total
	Fait	En cours	En attente	
Artisans/Commerçants/Professions Libérales	0	0	2	2
Associations	1	1	4	6
Entretien des locaux	1	0	0	1
Sécurité	2	0	0	2
Social	1	0	0	1
Tourisme	1	0	1	2
Urbanisme	8	0	0	8
Voirie	5	6	6	17
Total	19	7	13	39
	49%			

Monsieur le Maire mentionne que les remarques sur la voirie sont en règle générale, les plus importantes. Cependant, l'Urbanisme prend de l'ampleur dans ces demandes.

En effet, Monsieur le Maire précise qu'il y a de moins en moins de terrains constructibles sur la commune et que la situation est compliquée.

Les travaux de raccordement au réseau Assainissement et de réfection du réseau Eau Potable sont commencés sur le secteur de Barneville-Plage depuis le 3 mai dernier.

Avec ce secteur terminé, il ne restera plus que le secteur de la Corniche-Potinière à raccorder au tout à l'égout.

Une vigilance très particulière est portée aux demandes de Certificat d'Urbanisme sur ce secteur. En effet, pour préserver le label Pavillon Bleu, il est nécessaire de s'assurer que la roche puisse absorber les éventuels débordements qui viendraient se déverser sur la plage de la Potinière.

Les certificats d'urbanisme peuvent donc être refusés et les personnes établissent un recours. Pour limiter ce problème le service Cycle de l'eau du Cotentin a été contacté pour apporter lancer une étude sur l'assainissement non collectif sur l'ensemble du secteur Corniche-Potinière aussi apporter le résultat des procès-verbaux de conformité des habitations déjà raccordées.

Lorsque le Cotentin a pris la compétence Assainissement, la commune était prête à réaliser les travaux sur le Cap, cependant avec ce transfert de compétence, le projet a été englobé dans l'ensemble des travaux du Cotentin et après étude, il nous a été précisé qu'ils ne seraient sans doute pas réalisés avant une dizaine d'année, au vu du coût. Après discussion avec Monsieur le Maire qui leur a relaté l'importance de l'assainissement collectif qui permettrait de ne pas bloquer de demandes de constructions, ils pourraient étudier à nouveau la situation.

Information : accords des fonds de concours sollicités auprès du Cotentin :

Monsieur le Maire informe que suite à la demande formulée auprès du Cotentin pour des fonds de concours pour les voies douces et les espaces détente et sanitaire écologique sur le site du phare, Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a transmis la notification de l'accord des fonds de concours accordés en séance du 6 avril 2021.

Ont été attribués à la commune : 21 598€ pour les espaces détente et le sanitaire écologique et 126 430€ pour le programme pluriannuel concernant les voies douces, soit un total de 148 028€.

Au sujet des voies douces, Monsieur le Maire informe que les travaux du tronçon entre l'avenue de la Mer et le boulevard des Ecréhou, sont commencés depuis le 3 mai dernier.

Des subventions sont demandées auprès de l'Etat, de la Région, du Département et du Cotentin.

Il précise avoir été informé de remarques sur les réseaux sociaux sur les travaux réalisés et sur les finances : avec quel argent ??? Il rappelle que le budget voté cette année est équilibré sans augmentation des impôts et sans emprunt.

Tableau des permanences pour les scrutins des 20 et 27 Juin 2021.

Compte tenu du double scrutin « Elections départementales et régionales », et dans ce contexte sanitaire toujours particulier, il est compliqué de trouver des assesseurs pour tenir les 6 bureaux. Il est donc proposé dans un premier temps de ne faire que deux plages horaires à savoir : 8h00-11h00 et retour 16h00-18h00 et l'autre plage pour la relève : 11h00-16h00 (avec sandwich...)

Pour information, la Préfecture nous a précisé que nous devons lui transmettre pour le 21 mai prochain, la liste des assesseurs, des scrutateurs et des fonctionnaires présents afin qu'ils puissent être vaccinés en priorité avec à minima une première injection pour le 8 Juin.

Monsieur le Maire se dit très satisfait de la décision de la mandature précédente d'organiser dorénavant les élections dans la salle de Sports, notamment avec cette crise sanitaire. Ce sera beaucoup plus confortable pour tous.

Avis sur les panneaux « Barneville-Carteret » en normand

Monsieur le Maire rappelle que le Président de la Région Normandie, Hervé MORIN, est très attaché aux traditions et il avait demandé aux communes la possibilité de poser des panneaux avec le nom des communes en normand aux entrées de ville.

Une demande de traduction a donc été transmise au service concerné de la Région. La réponse est parvenue et voici les propositions :

« BARNEVIL-CARTRÉ » ou « BARNEVILLE-CARTRÉ »

La commission Embellissement a émis un avis défavorable à l'implantation de ces panneaux, compte tenu du peu d'intérêt de la traduction et jugeant que la première proposition donne l'impression d'une faute d'orthographe sur « BARNEVIL ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la commission embellissement et décide de ne pas donner suite à la proposition de traduction reçue.

Fonds d'Aide aux Jeunes 2021 :

Monsieur le Maire précise que comme chaque année, il est proposé de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2021 à hauteur de 0.23€ par habitant, soit 526.93€.

Chaque conseiller a pu prendre connaissance du bilan annuel 2020 qui peuvent se résumer ainsi :

Aides individuelles :

808 demandes d'aides ont été enregistrés (+13.64%) pour un montant versé de 146 220€ dont 47 232€ pour la Mission locale du Cotentin.

Les aides à la subsistance ont augmenté de 19.15% par rapport à 2019.

Aides extrême urgence :

255 demandes enregistrées pour un montant de 12 490€

Actions collectives et comités locaux pour le logement autonome des jeunes (Cllaj)

425 jeunes ont participé aux actions collectives du FAJ : tickets midi 50, permis de construire sa vie, navettes marées, vidéos sur les métiers saisonniers, vendanges, pass pour l'installation dans un logement, action de citoyenneté, préparation aux métiers saisonniers, création d'une microentreprise.

1346 jeunes ont fait appel aux Cllaj du département pour la recherche ou des problématiques liées au logement.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la participation de la Commune au FAJ 2021.

Subvention AFITF : Pose de fascines sur la plage de Barneville et pose de ganivelles sur la dune de Carteret

Monsieur le Maire donne la parole à Guy LEPREVOST qui rappelle les travaux de défense contre la mer qui sont envisagés :

- Protection du littoral sur la plage de Barneville et de Saint Jean de la Rivière jusqu'à la cale.

C'est en effet une même plage. Le Conseil a d'ailleurs validé la convention de mandat avec Saint Jean de la Rivière pour pouvoir déposer un dossier commun.

Il est donc prévu de poursuivre l'enrochement actuel jusqu'à la rue Boeildieu et ensuite de poser des fascines de châtaigner jusqu'à la cale de Saint Jean. Jugée méthode douce par les administrations, la pose de fascine et le rechargement en sable sont subventionnées à 80% par l'Etat.

-Protection de la plage de Carteret et de la dune :

En accord avec la DDTM, suite aux travaux de pose de branchages, il est prévu un rechargement en sable (le vent a cependant fait son travail car les branchages sont recouverts), la plantations d'oyats et la pose de ganivelle, avec une interdiction d'accès aux piétons. 600ml de ganivelles seront posées. Cette action est également subventionnée à 80%.

Il était envisagé la pose de fascines en pied de dune, mais compte tenu de la force des vagues à cet endroit, cette proposition a été abandonnée. Elles ne résisteraient pas.

La solution est donc un rechargement constant. Dans ce cas encore, le rechargement peut être subventionné.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux (fourniture, pose de fascines et rechargement en sable) s'élève à 55 597€HT pour 280 ml (120ml pour Barneville et 160 pour Saint Jean de la Rivière).

Le montant pour la fourniture et la pose des ganivelles sur la dune de carteret s'élève à 24 460€HT.

Il conviendra de demander un devis pour le rechargement en sable et la plantation d'oyats puis de soumettre une demande de subvention pour ce montant.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide les propositions ci-dessus exposées et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Information sur la signature du Bail Terminus :

Monsieur le Maire a signé le bail à l'Office Notarial, Vendredi 30 Avril 2021. Les travaux à réaliser par les locataires s'élèvent à plus de 200 000€ (toiture notamment). Une annexe au bail sera signée ultérieurement pour une exonération des loyers jusqu'à l'amortissement des travaux logiquement dus par le propriétaire, lorsque les montants définitifs des travaux seront connus.

Les locataires espèrent pouvoir ouvrir pour Pâques 2022.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise que le parking a été refait. Il rappelle que ce n'est pas un nouveau parking en béton, comme il l'entend ; il s'agit bien d'une réfection qui semble satisfaire tout le monde, les commerçants et clients du marché ce matin avaient enfin les « pieds au sec ».

Tout comme pour le parking du Valnotte, des espaces verts sont créés et le trottoir le long de la route a été rallongé. La plantation d'un arbre y est prévue prochainement.

43 places sont délimitées dont 3 places Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Lancement d'un appel à projets pour la mise en vente d'un terrain Rue du Port

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du terrain actuellement occupé par la SNSM qui va pouvoir déménager pour la saison. La remise des clés est actée pour le 1^{er} Juin 2021.

Ce terrain est idéalement situé et il est souhaitable de ne pas le mettre en vente en l'état, sans que la municipalité ne puisse avoir un regard sur ce qui sera construit sur cette parcelle.

Plusieurs solutions étaient possibles par rapport aux investisseurs qui se sont déjà manifestés : Appart Hotel, Appartements saisonniers, commerces en rez-de-chaussée et logements de haut standing à l'étage...

Après réflexion, Monsieur le Maire propose de lancer un appel à projets avec les contraintes suivantes :

- Le prix proposé
- Appartements de haut standing
- Esthétisme du projet.

Ensuite des pourcentages seront appliqués pour le choix du projet retenu.

Bertrand LADUNE demande si le cahier des charges est déjà rédigé ? Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Bertrand LADUNE demande donc la possibilité d'une réunion de travail pour cette rédaction, car il lui semble important, hormis les critères énoncés de préciser en tant que maître d'ouvrage:

- Que l'immeuble sera R+2 comme l'autorise le PLU,
- La destination du projet,
- Quel type de construction,
- Quels critères énergétiques
- Quelles conditions environnementales (notamment éviter de creuser dans la falaise)
- Les conditions d'accès ...
- Le critère « emploi » comme cela avait été inscrit dans l'appel à projet pour la gare lui semble nécessaire.

Il lui est précisé que c'est une bonne idée, mais tous ces éléments figurent dans le PLU et dans la RT 2021 et qu'évidemment il n'est pas question d'accepter une « barre », qu'un décoché devra être envisagé et que l'accès se fera exclusivement par la rue du port...

Mais Monsieur le Maire précise qu'il convient d'attendre les projets.

Il rappelle qu'il n'est pas envisageable d'inscrire un critère « emploi ». Pour la gare, la commune reste propriétaire, elle peut donc avoir des exigences en la matière, dans le cas présent, elle ne sera plus propriétaire.

Catherine POT demande s'il serait envisageable d'imaginer une Thalasso ?

Vincent ARNAUD souhaiterait un appel à projet plus ouvert, il lui paraît très restrictif de vouloir des appartements haut standing et que cela figera les réponses éventuelles, on pourrait imaginer une réponse en effet pour une thalasso, un casino ce qui serait plus intéressant au niveau de la création des emplois.

Gilbert CHODORGE répond que ce soit pour une thalasso ou bien pour un casino, ce n'est pas envisageable par manque d'espace.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un choix à faire, et que sa proposition découle du fait que la commune est énormément bien dotée en logements saisonniers, avec une des plus importantes capacités touristiques du Département.

Ce qu'il manque sur la commune, ce sont des logements à l'année, pour des personnes plus aisées. Il précise qu'il y a un projet de logements sociaux sur Barneville-Bourg, à côté du Skate Park et qu'il pourrait être envisagé un lotissement en accession à la propriété sur Carteret.

Dans ces conditions, si l'appel à projet ne contient pas suffisamment de critères définis, ce sera difficile d'exclure des projets qui paraîtraient peu intéressants pour le développement de la commune.

Vincent ARNAUD précise juste qu'il souhaiterait que l'appel à projet devrait être moins restrictif.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'habitants permanents est environ 2300, et pour la saison passée, 15 000 personnes environ ont été recensées en saison. Le but par rapport au terme « haut standing » est de maintenir les personnes à l'année.

Annie POISSON explique qu'elle reçoit régulièrement des demandes de personnes âgées qui ne peuvent plus entretenir leurs grandes maisons et qui souhaiteraient un appartement, mais un appartement cosu et avec du confort.

Vincent ARNAUD reprecise juste qu'il souhaiterait élargir le cahier des charges pour ne pas se trouver bloqué sur un projet.

Sur la remarque d'Annie POISSON, il ne comprend pas bien, il entend que ces appartements sont destinés à faire venir des personnes et là il est précisé que ce pourrait être des personnes de Barneville-Carteret qui achèteraient ?

Elle répond qu'en effet, si les personnes quittent leur maison pour un appartement, ils mettront leur maison en vente, et vu le marché actuel, elles seront vite achetées.

Tony ALFEREZ estime bien de noter dans le cahier des charges les critères esthétique, énergétiques et environnementaux mais qu'il ne faut pas se bloquer.

Jacqueline HOUGHTON pense également qu'il ne faut pas se limiter aux projets d'appartements de haut standing. Elle fait remarquer que l'hôtel d'Angleterre, par exemple est quasiment occupé par des propriétaires secondaires et que ces appartements ne sont ouverts qu'un mois dans l'année, ce qui n'est pas très attirant. Ce que confirme Bertrand LADUNE.

Tony ALFEREZ demande si le prix moyen de ce terrain est connu ? Monsieur le Maire lui répond par la négative, pas pour l'instant et que quoi qu'il en soit, ce terrain ne sera pas bradé.

Bertrand LADUNE propose, une nouvelle fois, un groupe de travail pour écrire le cahier des charges. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas nécessaire mais que ces remarques seront prises en compte.

Après discussion, cette proposition d'appel à projet pour ce terrain est validée, avec les remarques sur les critères à ajouter, par 15 voix pour, deux voix contre de Vincent ARNAUD et Julie MESNIL et deux abstentions de Bertrand LADUNE et Catherine POT.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise que de toute manière, la commission d'appel d'offres et le Conseil Municipal devront les valider.

Film « Espaces et Plages sans Tabac »

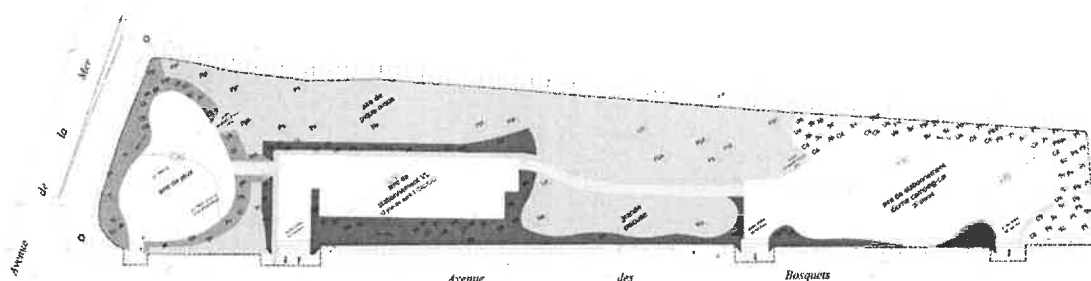
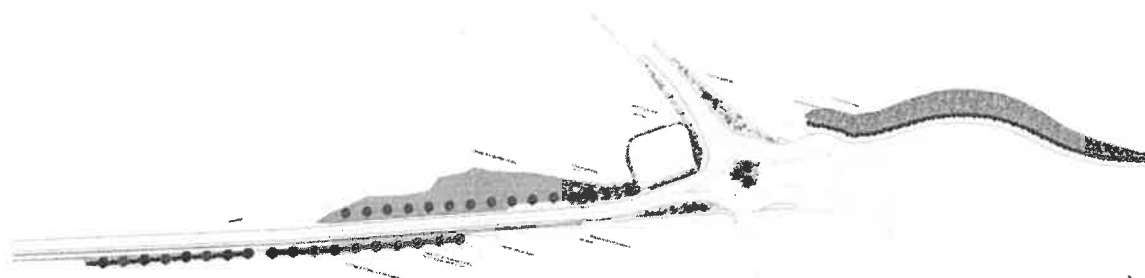
La connexion ne fonctionnant pas lors de la dernière séance, cette vidéo de 4 min est projetée.

Monsieur le Maire rappelle que les panneaux proposés lors de la dernière séance, devraient être installés pour la fin du mois de mai pour les espaces sans tabac, et pour la saison pour les plages.

Jean-Pierre LEQUERTIER souhaiterait qu'une communication soit affichée pour préciser que cela ne concerne qu'une partie des plages.

Présentation des esquisses relatives aux aménagements des entrées de ville : carrefour Boudet et parking du Havre :

La société LAAPS, Maître d'œuvre, a transmis ses dernières esquisses des deux projets, après plusieurs réunions avec les élus en charge du dossier



Jean-Pierre LEQUERTIER précise qu'il s'agit uniquement d'aménagements paysagers : Plantation d'arbustes et de pelouse, taillage des haies existantes, ajout de terre.

Autorisation pour le lancement de recherches de financements pour un projet d'espace socio-éducatif proposé par l'USCI :

Le club de foot a sollicité un rendez-vous avec Monsieur le Maire et les élus en charge de la jeunesse et des sports afin de leur présenter un projet de création d'un espace socio-éducatif au sein du stade.

En effet, un test est réalisé par la FFF (Fédération Française de Football) depuis deux années dans les banlieues où les enfants sont accueillis après l'école pour y faire leurs devoirs et ensuite s'entraîner à la pratique du Football. Le souhait est dorénavant d'inclure ces projets à toutes les écoles de Foot agréées par la FFF avec des formations aux premiers secours, à la proximité, avec des partenaires comme la Ligue contre le Cancer, des diététiciennes...

Le projet d'espace socio-éducatif, axé sur l'école de foot, mérite une attention particulière. Un des membres du bureau du club a réalisé un projet avec des plans.

Le projet serait composé de deux étages avec l'accueil des jeunes du club dans le cadre d'activités périscolaires et des entraînements et des cours de sensibilisation à l'arbitrage au premier étage.

Le rez-de-chaussée serait consacré à un espace de convivialité notamment pour l'accueil des équipes adverses, salle de réunions, sanitaires, laverie et local technique. Un projet de stage foot en partenariat avec le centre Eugène Godey est à l'étude.

Leur projet comprend également la transformation du local de vie actuel :

- Transformation du « club house » en espace de renforcement cardio-musculaire.
- Transformation du bureau en espace de stockage communal pour le matériel d'entretien et d'arrosage.

Ce projet mérite d'être soutenu et Monsieur le Maire doit être autorisé à rechercher des subventions pour cette réalisation et d'en faire la pré-étude.

Il est rappelé que cet espace sera sans tabac.

Les subventions possibles relèvent de la FFF, de la Région, du Cotentin, du Département et pourraient être sollicité dans le cadre du projet Petites Villes de Demain.

France COSTA-TORRO demande au sujet de la pré-étude, si celle-ci sera financée par la Commune ? Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, mais le club de foot a déjà bien travaillé sur le projet, ce devrait être un moindre coût. De plus, il a récemment appris que les études pouvaient être financées à 50% par le programme Petites Villes de Demain.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager la pré étude pour ce projet et à solliciter les subventions auprès de toutes les instances concernées.

Extension des terrasses – Année 2021

Suite à une demande de plusieurs commerçants, Monsieur le Maire propose, en raison de la COVID-19 et au protocole sanitaire encore en vigueur, d'agrandir, à titre exceptionnel, comme l'an passé, les terrasses pour toute l'année 2021, à condition que la municipalité et/ou les commerçants puissent protéger cet agrandissement.

Il propose également la gratuité de ces extensions pour l'année 2021.

France COSTA-TORRO précise en effet qu'elle a reçu plusieurs demandes, notamment le Hétier qui souhaiterait apposer des parasols et donc pouvoir les commander si sa demande est acceptée.

Gilbert CHODORGE lui précise qu'il a plutôt entendu parler de tentes pour le Hétier. A vérifier.

Tony ALFEREZ précise que logiquement pour ces commerçants, de nouvelles aides pourraient être attribuées.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Interventions des Conseillers Municipaux :

Vincent ARNAUD a été interpellé par des riverains de Barneville-Plage au sujet des plots en béton qui sont installés en ce moment aux carrefours. Y-a-t-il un nouveau plan de circulation en cours ?

Monsieur le Maire est très étonné qu'il n'ait pas su répondre aux riverains. En effet, cela a été évoqué en commission voies douces à plusieurs reprises !

Il rappelle donc qu'en plus des travaux qui sont commencés entre l'avenue de la Mer et le boulevard des Ecréhou le reste du « tour » de la partie droite de la plage sera en zone de rencontre ou voie partagée avec une limitation de vitesse à 20km/h pour les véhicules pour que les piétons et cyclistes puissent se déplacer en toute quiétude et la pose de plus de 50 panneaux, selon la réglementation. Les plots vont donc recevoir sous peu ces panneaux.

Annie POISSON précise que certains riverains du boulevard Maritime ont été consultés et ils trouvent le projet très bien.

Vincent ARNAUD trouve dommage qu'il n'y est eu que certains riverains du boulevard Maritime alors que le projet concerne 4 rues de Barneville-Plage.

Pour compléter ce qui a été dit, Monsieur le Maire tient à préciser dans ce compte rendu, que quelques riverains de la rue de la Gerfleur et de la rue de la Digue ont reçu cette information.

Vincent ARNAUD demande au sujet de ces voies et de ces aménagements si cela pourra faire avancer l'intégration de ces voies dans le domaine public communal.

Là encore, Monsieur le Maire s'étonne de cette question qui a déjà été évoquée en commission Voies Douces. Le CRIDON a répondu que bien que ces voies soient toujours cadastrées aux noms des propriétaires, par les us et coutumes, le fait que la commune les entretienne depuis 1992, font qu'elles sont intégrées dans le domaine communal.

Quoiqu'il en soit, une nouvelle loi permet par procédure d'office d'intégrer les voies d'un lotissement dans le domaine communal, ce qui n'est pas nécessaire vu l'explication donnée sur les us et coutumes. Vincent ARNAUD pense qu'il est nécessaire d'officialiser l'intégration par cette nouvelle procédure. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra voir le coût que cela représenterait, car il n'en voit pas l'intérêt puisque les voies sont déjà intégrées.

Vincent ARNAUD demande également au sujet du parking du Valnotte s'il est réellement ouvert et si une signalétique va être mise en place pour les remorques à bateaux qui ont envahis les abords des cales la semaine passée ?

Monsieur le Maire lui répond qu'avec l'ouverture du port, un badge sera délivré aux plaisanciers et que si les véhicules avec remorques sont mal garés, ils seront verbalisés. Mais il faut attendre la fin des travaux.

Tony ALFEREZ précise qu'il faut surtout attendre que le ponton d'attente soit installé.

Vincent ARNAUD demande si beaucoup d'associations sont inscrites pour le week-end associatif des 22 et 23 mai prochain ? car il pense que les associations exécuteront des démonstrations et dans ce cas auraient besoin d'une assurance à la journée, un budget pour leur rembourser leurs frais est-il prévu ?

Monsieur le Maire est étonné de cette question puisqu'il n'a reçu aucune demande en ce sens.

La séance est levée à 20h15.

Vu, le Maire, David LEGOUET,

